

*Convocation
du
Conseil Communal*

M

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 31 janvier 2008 à 19 heures**, à la Maison Communale.

Convocation complémentaire

<p><i>Ordre du jour</i></p>

SEANCE PUBLIQUE

19° BIS) Décision sur acquisition chaises salle des mariages

HUIS CLOS

24°) Pension prématurée définitive au 01/02/2008 – Madame Marie-Claire RENGIER, Maîtresse de religion catholique.

La Secrétaire,	Par le Collège,	Le Bourgmestre,
M-P. FAYS.		A. DRICOT.